



LA GAZETTE DE L'AFEM

Janvier-février 2006

Numéro 38

Association des Femmes de l'Europe Méridionale

6 rue du Marché Popincourt - 75011 Paris - Tél : 33 (0)1 43 25 54 98 - Fax : 33 (0)1 43 25 93 87 - contact@afem-europa.org

L'UNION EUROPEENNE A 25

DEBAT SUR L'AVENIR DE L'EUROPE

Par Sophie Dimitroulias

Présidence de l'Union :

Conformément aux recommandations du Conseil européen de juin 2005, la **Présidence autrichienne du Conseil de l'UE**, en collaboration avec la Commission européenne, a organisé à Salzbourg, les 27 et 28 janvier 2006, une Conférence, « **The Sound of Europe** », amorçant le débat sur l'avenir de l'Europe.

La Présidente finlandaise, Mme Tarja Harlonen, a déclaré pour sa part que « le débat sur le Traité constitutionnel sera au centre de la présidence finlandaise de l'Union européenne » (au second semestre 2006), et qu'elle « fera tout son possible pour parvenir à un consensus au sein de l'Union européenne ».

(http://www.eu2006.at/fr/The_Council_Presidency/Conference_The_Sound_of_Europe/speechesstatements/index.html)

Parlement européen

Par sa Résolution du 19 janvier 2006, le Parlement européen (PE) a adopté, par 385 voix contre 125 et 51 abstentions, le rapport de sa Commission des affaires constitutionnelles sur la **période de réflexion**, fondé sur le projet de rapport d'**Andrew Duff (ADLE-UK)** et **Johannes Voggenhuber (Verts/AELE, AT)**.

Ainsi, le **PE a-t-il répondu** à la proclamation par le Conseil européen du 18 juin 2005 d'une **période de réflexion sur l'avenir de l'Union, ainsi qu'au «Plan-D, comme Démocratie, Dialogue et Débat», lancé par la Commission sur le même sujet**¹, tout en déplorant que le Conseil et la Commission n'aient pas assigné un objectif clair à cette période.

Le PE signale, en premier lieu, que treize États membres ont déjà ratifié la Constitution² et que celle-ci, selon l'article 48 du Traité CE, «n'entrera en vigueur qu'après avoir été ratifiée par tous les États membres». Il rappelle que, selon la Déclaration 30, annexée à la Constitution, si à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la signature de la Constitution³ les quatre cinquièmes des États membres [soit vingt] l'ont ratifiée «et qu'un ou plusieurs États membres ont rencontré des difficultés pour procéder à ladite ratification, le Conseil européen se saisit de la question». Le PE souligne qu'«**il est nécessaire de respecter les États membres et leurs peuples qui ont ratifié la Constitution aussi bien que la décision de ceux qui ne l'ont pas ratifiée, et d'analyser avec soin les causes des résultats défavorables en France et aux Pays Bas**».

Le PE «souligne qu'un nouvel élargissement de l'Union sera impossible, après l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, sur la base du traité de Nice». Il «confirme sa détermination à parvenir sans retard indu à un accord constitutionnel qui renforce la démocratie parlementaire, la transparence et l'état de droit, consacre les droits fondamentaux, développe la citoyenneté et augmente la capacité de l'Union élargie à agir efficacement sur le plan intérieur et sur la scène internationale», il «rappelle qu'il a souscrit au traité établissant une Constitution pour l'Europe dans la mesure où ce dernier devait permettre de réaliser ces objectifs» et «demande au Conseil européen de juin 2006 de prendre lui aussi solennellement ce même engagement en faveur d'un accord constitutionnel sur l'avenir de l'Europe».

En même temps, le PE «reconnait que la ratification de la Constitution fait à présent face à des difficultés qui peuvent s'avérer insurmontables, à moins que des mesures puissent être prises pour répondre aux préoccupations exprimées notamment en France et aux Pays Bas». Par ailleurs, il «s'oppose aux propositions visant à mettre sur pied des groupes restreints de certains États membres». Il «propose d'utiliser la période de réflexion actuelle pour relancer le projet constitutionnel dans le cadre d'un large débat public sur l'avenir de l'intégration européenne, considère que ce dialogue européen – dont il convient de ne pas préjuger les résultats – devrait viser à clarifier, à approfondir et à démocratiser le consensus sur la Constitution, ainsi qu'à répondre aux critiques et à trouver des solutions là où les attentes n'ont pas été satisfaites». Les parlements nationaux devraient organiser en commun des «forums parlementaires» et les autres institutions de l'Union devraient y apporter leur contribution. Le PE «s'engage à jouer un rôle moteur dans le dialogue européen, en association avec les parlements nationaux», notamment, en publiant des «documents européens» sur

¹ V. Gazette de l'AFEM, n°36, p. 2

² Actuellement quatorze, après la ratification par la Belgique, le 8 février 2006.

(L'examen du projet de loi de ratification est en cours en Finlande et en Estonie, où la 1^{ère} des 3 lectures s'est conclue positivement le 8 février. 2006 A l'exception de la Pologne et de la République tchèque, les dix nouveaux États membres ont tous à présent ratifié la Constitution).

³ Cette signature a eu lieu à Rome, le 29 octobre 2004.

chacune des «grandes questions auxquelles l'Union est confrontée», destinés à être utilisés comme un «canevas européen commun pour les débats nationaux».

Le PE propose un **premier «forum interparlementaire» pour le printemps 2006**, qui soumettrait des «**recommandations détaillées au Conseil européen de juin** sur les initiatives que l'Union devrait prendre pour trouver une issue à la crise», notamment sur des **questions prioritaires qui seraient également traitées dans le cadre d'un large débat public**, a savoir:

- «— quel est l'objectif de l'intégration européenne?
- quel rôle l'Europe devrait-elle avoir dans le monde?
- compte tenu de la mondialisation, quel est l'avenir du modèle économique et social européen?
- comment définissons-nous les frontières de l'Union européenne?
- comment accroître la liberté, la sécurité et la justice?
- comment finançons-nous l'Union européenne?»

Le PE estime que le dialogue européen doit aussi **associer les autorités locales, les partis politiques, les partenaires sociaux, la société civile, le monde enseignant et les médias** et accorde une importance particulière aux contributions du **Comité économique et social européen** et du **Comité des régions**. Les États membres devraient organiser un grand nombre de «**forums citoyens**», avec l'aide de la Commission, mais «faute d'un financement suffisant, un dialogue européen sera impossible».

Le PE «considère que le maintien du texte actuel constituerait un résultat positif de la période de réflexion, mais que cela ne sera possible qu'à condition de prévoir également des mesures significatives visant à rassurer et convaincre l'opinion publique»

Le PE propose que **les conclusions de la période de réflexion soient formulées au cours du second semestre de 2007** et demande que «**tous les efforts soient accomplis pour garantir que la Constitution entre en vigueur en 2009**». Sa **Commission des affaires constitutionnelles** devra «**superviser**» cette période, «**au regard notamment de la préparation des forums parlementaires, de l'élaboration des "documents européens", de la récapitulation des débats institutionnels et des citoyens, ainsi que des conclusions et propositions d'action qui pourraient en découler**».

Commission européenne :

Le « **Livre blanc sur la politique de communication européenne** » adopté par la Commission européenne le 1er février dernier et soumis à l'**évaluation des citoyens** (sur le site Europa), fait suite au « **Plan 3 D, comme démocratie, débat dialogue** » lancé par la Commission en octobre 2005 et au « **plan d'action visant à améliorer la communication de l'Union européenne** » (juillet 2005). Le livre blanc a **pour principal objectif la concertation de tous les acteurs concernés** (institutions et organes communautaires, États membres, autorités régionales et locales, partis politiques et société civile). Il propose d'agir conjointement dans cinq domaines:

- la définition de principes communs s'appliquant aux activités de communication sur les questions européennes,
- l'implication des citoyens,
- la collaboration avec les médias et l'utilisation des nouvelles technologies,
- la compréhension de l'opinion publique,
- l'action en commun.

La période de consultation sur le livre blanc durera six mois (juillet 2006). À l'issue de cette période, la Commission fera part de ses réactions et «**œuvrera avec les parties intéressées à l'élaboration de plans d'action spécifiques pour chaque domaine d'action**». Les citoyen(ne)s européen(ne)s sont invité(e)s à répondre en se connectant au site Internet multilingue créé spécialement à cet effet (http://europa.eu.int/comm/communication_white_paper/index).

L'AFEM se réserve de formuler ses commentaires sur ce Livre blanc.

« DIRECTIVE SERVICES », dite Directive Bolkestein : LE BRAS DE FER SUR L'EUROPE SOCIALE

Par Sophie Dimitroulias

Le Parlement européen, par son vote en première lecture sur la proposition de directive "services" intervenu le 16 février dernier, sur la base d'un compromis négocié entre ses deux grands groupes (PSE, PPE), **a exprimé sa volonté que la mise en place du marché intérieur des services se fasse dans le respect des droits des travailleurs, des consommateurs et de l'organisation des services publics** (391 pour, 213 contre et 34 abstentions, les Verts, les socialistes français et la gauche unitaire européenne, ayant défendu une proposition de rejet de la proposition). Le PE s'est en effet prononcé en faveur de : **la disparition de tout risque de dumping social par l'exclusion du droit du travail du champ d'application de la directive ; la suppression du principe du pays d'origine ; la préservation des services publics ; l'exclusion du champ d'application de la directive des services sociaux ainsi que d'activités spécifiques participant à l'exercice de la puissance publique ou contribuant à la diversité culturelle.**

Ces points marqués par le PE, sont à mettre à l'actif des mobilisations sociales qui se sont succédé en Europe depuis un an et auxquelles l'AFEM a participé en sa qualité de membre de la Plateforme sociale européenne. La Confédération européenne des syndicats, à l'origine de l'euromanifestation qui a culminé mardi dernier rassemblant près de 50 000 manifestants, a qualifié de « véritable succès » ce vote et considère « le projet initial Bolkestein enterré ». Pour John Monks, secrétaire général, «les parlementaires ont réussi à trouver un compromis qui permet d'ouvrir le marché des services tout en sauvegardant le modèle social européen », même si précise-t-il, « il reste des progrès à accomplir ». Il importe donc de veiller dans la suite des négociations, à ce que la Commission européenne prenne pleinement en compte l'avis du Parlement européen pour la future proposition sur les services qu'elle présentera au Conseil, et que le texte de la future directive consolide et améliore l'ensemble des garanties nécessaires à la protection des droits des travailleurs ainsi qu'à la préservation des services publics.

LE PROGRAMME DE LA PRESIDENCE AUTRICHIENNE SUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Par Nelly Jazra, experte européenne

Madame RAUCH-KALLAT, Ministre autrichienne pour la santé et l'égalité, a présenté le 23 janvier 2006, devant la Commission Droits des Femmes du Parlement Européen (FEMM), le programme de la Présidence actuelle de l'Union Européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Les député-e-s présent-e-s se sont réjoui-e-s de cette démarche démontrant l'importance accordée par la Présidence à ce sujet ainsi que du dialogue qui a suivi.

La Ministre a exprimé son appui à deux projets en cours de discussion : le programme Progress (où est intégré le futur programme égalité des chances pour la période 2007-2013) et l'Institut de l'Égalité des chances entre les femmes et les hommes (ou Institut du Genre), à propos duquel des amendements ont été soumis au vote de la Commission le jour même.

La Ministre a insisté sur des aspects tels que la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, le congé parental accordé aux pères, la lutte contre la violence et le trafic des femmes. Elle s'est félicitée du fait que certains pays, dont l'Espagne très récemment, ont adopté des dispositions législatives afin de lutter contre ce type de violences. Cela fait passer ce type de problème de la sphère privée à la sphère publique et fait de ces questions des problèmes qui concernent la société dans son ensemble. Elle a insisté sur la nécessité d'accorder aux femmes des moyens afin d'améliorer leurs conditions de vie et de revenu : crédits aux entreprises, micro-crédits, lutte contre le chômage, services et infrastructures au niveau local. L'égalité de rémunération continue également d'être un objectif important et si des progrès ont été réalisés dans les pays du Nord de l'Europe, il faut que les autres suivent.

Souhaitons – et essayons de faire en sorte que – durant cette présidence des progrès soient réalisés dans le domaine de l'égalité au niveau européen et qu'ils se répercutent dans le quotidien des femmes dans chacun de nos pays.

L'AFEM était représentée à cette réunion par Nelly Jazra.

PARLEMENT EUROPEEN ET CARICATURES DE MAHOMET

Par Micheline Galabert-Augé

Quatre mois après que la parution dans la presse danoise de caricatures de Mahomet ait entraîné, dans divers pays musulmans ou dans des pays comprenant d'importantes communautés musulmanes, des protestations accompagnées de graves violences physiques (y compris contre des représentations diplomatiques) ou verbales (à Londres, des manifestants appelaient au meurtre des blasphémateurs), **le Parlement européen a exprimé, le 16 février, son « soutien au Danemark » et sa solidarité avec les journalistes arabes ayant reproduit les dessins.** La résolution votée par les eurodéputés plaide toutefois pour un exercice « responsable » de la liberté d'expression, dans les limites « des sentiments et des convictions religieux ». L'Autriche, qui préside l'Union européenne, a organisé, le 16 février également, à Vienne, le premier entretien d'un ministre danois avec des religieux musulmans depuis le début de la crise.

On voit ainsi s'exacerber la question de savoir si le pluralisme culturel va parvenir à s'imposer comme une valeur suprême – ou si, devant les résurgences des intégristes religieux de tout poil, la communauté internationale refusera de transiger sur la liberté d'expression (dans la seule limite que lui assigne l'interdiction de la calomnie) et sur la primauté absolue de droits de toute personne humaine à l'égalité et à la libre disposition de soi-même.

ACTUALITES DES PAYS DE L'AFEM

La « région européenne Pyrénées-Méditerranée » développe son plan d'action

Par Micheline Galabert-Augé

Chevauchant la frontière franco-espagnole, la région européenne « Pyrénées-Méditerranée » résulte d'un accord signé en 2004, à l'initiative de Pasqual Maragall, Président de la Catalogne, avec deux autres régions espagnoles (Aragon et Baléares), et deux régions françaises (Midi Pyrénées et Languedoc-Roussillon).

Elle représente 157 000 km², 14 millions d'habitants, 13% des PIB réunis de la France et de l'Espagne, et 500 000 étudiants. Les 5 Présidents de région se flattent d'avoir associé à leur démarche 29 Présidents et recteurs d'université et 42 chambres de commerce. Leur ambition est de « **changer le centre de gravité de notre continent qui pourrait tendre à l'est avec l'arrivée des nouveaux adhérents de l'Union européenne** » et, **sur le plan économique, de « devenir aussi puissants que le Benelux, le nord de l'Italie, la région de Londres ou le Bade-Wurtemberg ».**

Les 5 Présidents, qui avaient été reçus l'année dernière par le Président de la Commission européenne pour défendre le point de vue de l'Europe du sud, surtout en ce qui concerne les politiques régionales, **se sont réunis à Toulouse le 10 février 2006**: ils ont signé un accord pour un comité de pilotage en matière de **recherche universitaire**, souscrit une déclaration commune sur les améliorations en matière de **transports** sur lesquelles la Commission de travail des Pyrénées échoue depuis 20 ans, ont présenté le **label de l'Eurorégion** (vert comme la montagne et la plaine et bleu comme le ciel) et de son site (www.euroregion-epm.org), et lancé un **appel à projet eurorégional pour des initiatives culturelles en faveur de la jeunesse**. Enfin, ils ont débattu d'un **élargissement éventuel** de l'Eurorégion à l'Aquitaine, la Navarre, l'Euskadi (pays basque) et la Provence.

Martin Malvy, Président du Conseil régional de Midi-Pyrénées, a été porté à la présidence qui tournera chaque année.

**COMMUNIQUE DES ORGANISATIONS DE FEMMES SUR LES EVENTUELLES MODIFICATIONS DU
STATUT DE LA CATALOGNE**

Le 23 janvier 2006 se sont réunies, au siège de l'Institut Catala de las Dones (ICD – Institut catalan des femmes), à Barcelone, différentes organisations de femmes préoccupées par les modifications qui pourraient affecter le Chapitre 1 sur les Droits et devoirs et les principes directeurs du Statut de la Catalogne, en cours d'approbation, et plus concrètement par les articles qui affectent les femmes en tant que telles.

Pendant la rencontre, et à l'initiative de l'Association des Femmes juristes, le communiqué suivant a été rédigé :

« Le 30 septembre dernier le Parlement de Catalogne a approuvé le **nouveau texte du Statut de la Catalogne**. Ce texte, outre un article sur les compétences, les institutions, le pouvoir judiciaire, sur les relations de la Généralité avec d'autres entités et sur les finances, **introduit**, sous une forme innovante, **un chapitre relatif aux Droits et devoirs et aux principes directeurs**.

Une bonne partie du tissu associatif de la Catalogne a participé à ce travail, en suggérant des critères et des propositions concrètes concernant ce chapitre ; les centaines d'associations et les milliers de personnes présentes ont fait des propositions en majorité sur le chapitre des Droits et devoirs et des principes directeurs. Le Statut met en lumière le fait que la construction nationale et le sentiment d'appartenance se fondent non seulement sur des éléments symboliques et identitaires (comme la langue et la culture), mais également sur des droits et devoirs partagés de citoyenneté, dont émane notre volonté de communauté nationale.

Ce chapitre contient divers éléments importants de défense des droits des femmes, tels le droit à vivre sans violence et le droit à l'égalité des chances, tant dans la sphère publique que dans la sphère privée. En outre, parmi les principes directeurs figure la perspective de genre et la reconnaissance pour les femmes du droit de disposer de leur corps : « *Les pouvoirs publics doivent veiller à ce que les femmes décident librement dans tous les domaines qui pourraient affecter leur dignité ; l'intégrité et le bien-être physique et moral, en particulier en ce qui concerne leur propre corps et leur santé reproductive et sexuelle.* »

Ce paragraphe explicite un droit largement bafoué mais fortement revendiqué par les femmes dans notre pays et dans le monde entier, et que la Déclaration de la Conférence internationale des Nations Unies sur les femmes, proclamée en 1995, considérait comme un élément clé de l'avancée de la situation des femmes : « *La reconnaissance explicite et la réaffirmation du droit de toutes les femmes à contrôler tous les aspects de leur santé, en particulier leur fécondité, est essentielle pour affirmer leur rôle.* »

Au-delà de ces considérations, nous voulons, avec ce communiqué, rendre clair que :

- en tant que partie du tissu associatif de Catalogne, nous considérons que le chapitre relatif aux Droits et devoirs et aux principes directeurs ne devrait en rien être modifié, car il touche à la citoyenneté de la Catalogne en relation avec ses propres institutions, et c'est donc au Parlement catalan et en dernier recours à nous, femmes et hommes de Catalogne, qu'il revient de dire si nous voulons nous constituer en communauté politique dans cet esprit comme dans un autre.

- en tant qu'entité féministe et de défense des droits des femmes, **nous considérerions inacceptable que, dans le contexte d'un débat centré sur d'autres thèmes, on utilise des parties de ce chapitre comme monnaie d'échange dans des négociations impensables avec des tenants des conceptions les plus rétrogrades**. Concrètement, la reconnaissance des droits des femmes est essentiellement le droit de décider en ce qui concerne son propre corps, et, dans le texte du Statut, constitue un progrès historique pour les femmes de Catalogne. Aucun concept ne peut permettre d'argumenter d'un point de vue politique que le texte actuel soit modifié au cours de la navette entre la Chambre des Députés et le Sénat. »

UNE NOUVELLE LOI SUR LA PROSTITUTION EST EN COURS D'ELABORATION

L'exécutif catalan est en train d'élaborer le projet de loi catalane sur la prostitution.

Il est prévu de mettre fin aux grands bordels et aux « supermarchés du sexe », seuls subsisteraient les petits « clubs ». Il est également décidé de mettre fin à la prostitution exercée dans la rue. Une unité spéciale de la police catalane sera créée et chargée d'éviter l'exploitation des mineurs et l'usage de la contrainte. Enfin, le projet prévoit la fermeture immédiate de tout établissement qui emploierait des mineurs, des femmes exerçant la prostitution contre leur volonté ou des femmes étrangères sans permis de séjour, toutes circonstances qui jusqu'à présent ne donnaient lieu qu'à une sanction administrative.

Ce projet de loi sur la prostitution est controversé. Il divise notamment le mouvement des femmes entre partisans de la réglementation de la prostitution et les partisans de son interdiction pure et simple. Le débat promet d'être vif.

Actuellement en Espagne, plus de 90% des prostituées viennent des pays d'Europe orientale, d'Amérique latine et d'Afrique subsaharienne.

En Catalogne, une étude sur la prostitution réalisée en 2005 par la police montre que 2 400 femmes, dont 95% d'étrangères, se prostituent sur 168 tronçons de voies publiques. Cette étude révèle une empreinte géographique accrue de cette activité qui affectait 90 tronçons en 2004, et 168 l'année suivante. La Nationale où apparaît la plus grande concentration de prostituées est la Nationale 2 qui va à la Jonquera, trajet habituel des camions. Cette route, où se retrouvent environ 500 prostituées, est déjà connue comme le bordel de l'Europe. La prostitution de rue ne représente que 10% du total du trafic. Plus de 30 000 femmes se prostituent en Catalogne dans des appartements, des clubs et des maisons de tolérance.

SUCCEDES DES PRESSIONS DES CATHOLIQUES DE DROITE POUR LE RETRAIT DU LIVRE « VIOLENCE : TOLERANCE ZERO »

La Fondation de « la Caixa » (la Caisse d'Épargne) a inauguré à Barcelone une exposition sur la violence de genre, accompagnée de l'édition de 800 000 exemplaires d'un livre intitulé « Violence : tolérance zéro », écrit par la sociologue Inés Alberdi et le psychiatre Luis Rojas Marcos.

Le livre devait être distribué gratuitement dans tous les bureaux de la Caisse d'Épargne comme outil essentiel de sa campagne contre les violences domestiques, mais il en a été autrement. Des groupes organisés de catholiques sont parvenus à faire pression sur les responsables de la Caisse afin de faire retirer une publication qui a coûté des milliers d'euros. Le motif invoqué est que ce livre affirme que les religions monothéistes soutiennent l'idée de la supériorité masculine et que la doctrine et les normes de l'Église catholique sont en accord avec cette misogynie initiale des textes sacrés.

Déplorant qu'« une belle occasion de lutter contre la violence domestique à partir des guichets d'une banque » soit ainsi perdue, les organisations de femmes incitent les citoyennes à se rendre aux bureaux de la Caisse et de réclamer le livre en question.

L'AFEM suggère à toutes celles qui souhaitent soutenir l'initiative d'écrire aux responsables de la Caixa (info@fundacio.lacaixa.es) pour leur faire part de leur intérêt pour cet ouvrage et leur demander instamment de bien vouloir, s'il est possible, le leur faire parvenir.

FRANCE

Par Micheline Galabert-Augé

GENRE, EMPLOI ET SALAIRES

- **Loi sur l'égalité salariale entre hommes et femmes**

Le Parlement a définitivement adopté, le 23 février 2006, le projet de loi sur l'égalité salariale, dont l'objectif est de supprimer dans les cinq années à venir les écarts de salaires entre hommes et femmes. La loi ne prévoit aucune mesure coercitive : elle s'en remet à la négociation entre partenaires sociaux.

Beaucoup s'interrogent sur son efficacité, compte tenu du médiocre bilan des négociations collectives en France, en raison notamment de la faiblesse du taux de syndicalisation et de la division du mouvement syndical. La Gazette ne manquera pas de rendre compte de la première évaluation qui sera faite de l'impact de cette loi.

En 2004, un homme salarié à temps complet dans le secteur concurrentiel perçoit une rémunération mensuelle en moyenne supérieure de 23,1% à celle d'une femme. Cet écart est de 4,8% chez les employés, où la part des femmes est élevée ; il est, en revanche, beaucoup plus marqué parmi les ouvriers et parmi les cadres : respectivement 19,0% et 29,3%.

Globalement, l'écart de rémunérations entre hommes et femmes se réduit très légèrement pour l'ensemble des salariés : - 0,2 point en 2004. Cela s'explique néanmoins pour partie par une modification de la structure des salariés par catégorie professionnelle : le poids des employés augmente, or c'est la catégorie pour laquelle l'écart de rémunération est le plus faible.

En 2004, l'écart de rémunérations entre hommes et femmes n'a en effet diminué que chez les ouvriers (-1,4 point) et chez les employés (- 0,7 point).

- **Le secteur du bâtiment bouge...**

Ce secteur, traditionnellement peu féminisé, a pris le parti de s'ouvrir aux femmes afin de trouver la main d'œuvre qui lui manque, d'améliorer son image, de moderniser l'organisation des chantiers et d'améliorer les résultats de sécurité du travail.

Les expériences se multiplient maintenant dans lesquelles les femmes sont affectées à des postes où jusqu'ici on ne les attendait guère (grutières, plombières, conductrices de travaux, cheffes de chantier). Elles y réussissent parfaitement sur le plan technique, tout en contribuant le plus souvent à améliorer le climat des relations de travail et l'attention portée à la sécurité.

- **Les femmes chefs d'exploitations agricoles**

Le Salon de l'Agriculture 2006, qui se tient du 25 février au 6 mars à Paris, a été l'occasion de mettre en évidence le développement des prises de responsabilités des femmes dans le secteur agricole, où les plus jeunes hésitent de moins en moins à se lancer seules.

Aujourd'hui, près d'un quart des femmes actives dans l'agriculture gèrent ou co-gèrent des exploitations. Elles commencent à bousculer les organismes représentatifs du monde rural et à y prendre leur place.



AU-DELA DU GENRE, L'EMPLOI

Sous ce titre, le Céreq consacre un dossier précis et riche en informations concrètes à la persistance des inégalités hommes-femmes dans l'accès à l'emploi, et plus encore dans les parcours professionnels, alors même que ces inégalités sont en fort recul dans la plupart des cursus des formations initiales. Il développe quelques exemples et contre-exemples (en Suisse ou en Italie) qui permettent de mesurer l'impact du volontarisme. Le dossier comprend une bibliographie qui en fait un travail de référence sur une question qui, malgré le recul des inégalités hommes-femmes dans le domaine de l'emploi, reste manifestement difficile à régler.

Formation Emploi, n°91, juillet et septembre 2005, 14 €

Centre d'étude et de recherche sur les qualifications : www.cereq.fr Pour commander : antonucci@cereq.fr

FEMMES ET VIOLENCE

Le projet de loi sur les violences conjugales ne saurait aboutir avant plusieurs semaines, faute d'accord entre les deux Assemblées.

En attendant, une circulaire a été adressée aux préfets recommandant que Police Secours traite en priorité les appels relatifs à des violences domestiques.

Les policiers devront interpellier immédiatement l'auteur dans le cadre d'un flagrant délit, le placer en garde à vue et informer le procureur. Ainsi, la victime pourra rester au domicile conjugal. Elle sera en outre « encouragée à porter plainte ». En cas de violences graves, les poursuites pourront être décidées sans cette démarche. Le ministre annonce que trois psychologues interviendront chacun dans un commissariat, dans le cadre d'un « dispositif expérimental » qui sera « généralisé » après évaluation positive. Les préfets auront jusqu'au 30 avril pour adresser au ministère une évaluation écrite de la situation dans leur département.



LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, UNE AFFAIRE D'ETAT

Dans ce rapport, publié le 9 février 2006, Amnesty plaide pour une meilleure coordination des acteurs impliqués en France dans la lutte contre les violences domestiques, demande la création d'un observatoire des violences faites aux femmes, placé sous la responsabilité directe du Premier ministre, et, tout en rappelant l'intérêt des « dix mesures pour l'autonomie des femmes » lancées en 2005 par Nicole Ameline, alors Ministre de la Parité et de l'Egalité professionnelle, souligne la nécessité d'y affecter de « réelles dotations budgétaires ».

Rapport à commander sur le site d'Amnesty International France (www.amnesty.asso.fr)

FEMMES ET POSTES DE RESPONSABILITE

Les protestations suscitées par les manifestations de machisme relevées depuis quelques mois n'ont peut-être pas été inutiles. Quelques nominations de femmes à des postes de haute responsabilité sont à nouveau intervenues :

- Catherine Bréchnignac, qui a fait toute sa carrière au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), en a été renommée Présidente. Connue pour la valeur de ses travaux (elle a obtenu la médaille d'argent du CNRS en 1997 pour ses recherches sur les agrégats), connue pour son caractère bien trempé (qui lui avait coûté il y a quelques années son maintien au poste de directrice générale), elle dispose d'un grand capital de confiance parmi ses pairs.

- Marie-Paule Pileni, professeure à l'Université Pierre et Marie Curie – Paris VI, se voit confier la vice-présidence du nouveau Comité pour l'égalité professionnelle entre hommes et femmes dans l'enseignement supérieur et de recherche. Il est à noter que, sur les dix membres qui le composent, 6 sont des femmes. Précisons que si le nombre de femmes dans la recherche scientifique a doublé en France depuis 1992, leur présence diminue dans les postes de responsabilité (Cf. Gazette n° 36).

- Deux femmes viennent d'être nommées à la présidence d'une Chambre à la Cour des comptes.

- Dans les écoles préparant aux hautes fonctions de responsabilité dans la fonction publique ou la magistrature, le nombre des femmes admises continue d'aller croissant : la nouvelle promotion de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), qui a effectué sa rentrée le 4 février dernier, compte 90 élèves (dont 18 étrangers de 15 pays différents), et 44% de femmes (soit le double de l'année précédente). La proportion de femmes s'élève à 80% pour l'Ecole Nationale de la Magistrature. (La question qui se pose alors est d'ailleurs sans doute de savoir si un recrutement plus proche de la parité ne serait pas préférable...)

- Pour le 30^{ème} anniversaire de l'Ensemble Intercontemporain (Eic), fondé par Pierre Boulez, c'est pour la première fois une femme qui dirigeait l'orchestre : Susanna Malkki, une jeune Finlandaise, vient en effet d'être nommée directrice musicale de l'Eic.

RENOUVEAU D'INITIATIVES EN FAVEUR DE LA PARITE

• Le Président de la République a proposé, à l'occasion de ses vœux pour 2006, de renforcer les pénalités financières – manifestement insuffisantes – appliquées aux partis qui ne respectent pas la parité dans les candidatures qu'ils soutiennent.

• La sénatrice du Rhône Huguette Dini (union centriste/UDF) a déposé début janvier 2006 une proposition de loi tendant à renforcer la parité tant dans les instances élues de tous niveaux que dans les exécutifs locaux et les établissements publics de coopération internationale. A l'occasion des élections municipales, cantonales, législatives et sénatoriales, elle suggère que, pour tout siège à pourvoir au scrutin uninominal, chaque parti propose un candidat de chaque sexe aux électeurs auxquels il incomberait de choisir.

Elle propose également de revenir au scrutin proportionnel dans les départements élisant au moins 3 sénateurs (contre 4 actuellement – cf. Gazette n° 30, p.5)

Pour les exécutifs, elle propose d'imposer que les femmes y figurent en même proportion que dans les assemblées élues qui les désignent.

Reste à savoir si le Sénat jugera urgent de mettre une telle proposition à son ordre du jour...

• Le secrétaire général du Parti socialiste a promis que dorénavant les candidatures présentées par le PS seraient réservées à des femmes dans 50% des circonscriptions (... et pas seulement dans les circonscriptions « imprenables »), et il a suggéré de « doubler, voire tripler » les pénalités pour les partis qui ne respecteraient pas la parité, voire à terme leur supprimer toute dotation publique.

• Laurent Fabius a indiqué, le 17 février 2006, que « s'il était en situation de le faire », il envisagerait qu'il y ait une « parité absolue » au gouvernement, avec « autant de ministres hommes que femmes ». [Il ne s'inquiète donc apparemment plus de savoir « qui gardera les enfants » d'une femme à responsabilité politique élevée... (Cf. Gazette n° 36, page 5)]

- Le Président de l'UMP, pour sa part, a annoncé qu'il privilégierait les femmes et les personnes issues de l'immigration.

A droite comme à gauche, ces déclarations politiquement correctes ne vont pas sans susciter l'inquiétude des militants dans la force de l'âge et français depuis plusieurs générations, qui observent que tout avenir politique leur est interdit si la féminisation et la diversification d'origine des candidats également recherchée ne s'accompagnent pas **d'une interdiction**, d'une part, du **cumul des mandats**, et d'autre part, de la **reconduction des candidatures des sortants, au-delà d'un certain âge**. Dans une lettre ouverte adressée fin janvier 2006 par des militants trentenaires au premier secrétaire du PS, il est souligné que « les cadres et les militants [socialistes] sont, en moyenne, dix à quinze ans plus âgés qu'ils ne l'étaient dans les années 70 et 80 »...

GRECE

Par Sophia Spiliotopoulos

LE CONSEIL D'ETAT HELLENIQUE CONSIDERE LE PRINCIPE DE LA CONCILIATION ENTRE VIE FAMILIALE ET VIE PROFESSIONNELLE COMME COROLLAIRE NATUREL DE L'EGALITE DES SEXES

Le Conseil d'État hellénique a inauguré l'année 2006 par deux arrêts importants relatifs au congé parental des magistrats (arrêts n° 1 et 2/2006). Il avait déjà annulé en plénière, par l'arrêt 3216/2003, le refus de l'autorité compétente d'octroyer à une magistrate le congé payé de neuf mois «pour élever un enfant» dont jouissent les femmes fonctionnaires après leur congé de maternité et jusqu'à ce que l'enfant accomplisse l'âge de 4 ans. Cet arrêt était fondé sur la Constitution hellénique, interprétée à la lumière de la Directive communautaire 96/34 sur le congé parental et du principe communautaire de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle⁴. Par les deux arrêts précités la section compétente du Conseil d'État a annulé le refus d'octroyer ce même congé à un magistrat père, sur le même fondement, ainsi qu'en vertu de la Directive 76/207 (égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi). Ces arrêts soulignent que *«le principe de la conciliation ou harmonisation [constitue] un corollaire naturel du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes, ainsi qu'un moyen pour réaliser l'application substantielle de ce dernier*, par la reconnaissance aux personnes employées tant dans le secteur public que dans le secteur privé, hommes et femmes, d'un *droit personnel* [au congé parental], afin qu'ils et elles puissent élever leurs enfants». Ainsi, «tant les hommes que les femmes peuvent combiner, en pratique, leurs obligations professionnelles et familiales, et plus particulièrement, *les hommes peuvent être encouragés à entreprendre une part égale des obligations familiales*» (c'est nous qui soulignons).

Par cette jurisprudence modèle, le Conseil d'État hellénique met en valeur et sauvegarde l'acquis social européen pour lequel l'AFEM œuvre à toute occasion.



Voir à ce sujet la publication récente de l'AFEM *Concilier famille et travail pour les hommes et les femmes : droit et pratiques*, aux éditions A.N Sakkoulas (Athènes) et Bruylant (Bruxelles).

Le livre peut être commandé à la Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 20, rue Soufflot, 75005 Paris. Prix 40 Euros.

ITALIE

Par Isotta Gaeta

MANIFESTATION DE MASSE CONTRE LES PRESSIONS DES CATHOLIQUES DE DROITE CONTRE LA LIBERTE DE PROCREATION

Une grande manifestation de **200 000 personnes** a parcouru les rues de **Milan le 14 janvier 2006** pour rappeler la validité de la loi 194 sur l'interruption de grossesse. Celle-ci est contestée par les attaques continuelles de l'Eglise catholique ainsi que par une partie de la droite.

Il s'est agi, en fait, **d'un avertissement au « Mouvement pour la vie » qui prétend culpabiliser les femmes qui désirent avorter.**

Place du Dôme, l'estrade était surmontée d'une banderole sur laquelle était écrit : « Nous sommes sorties du silence ». C'était l'œuvre des organisations syndicales, de journalistes et de féministes historiques.

On voyait dans le cortège beaucoup de femmes de tous les âges et beaucoup de personnalités du monde de la politique et du spectacle. Tout au long du défilé, gai et coloré, résonnaient des slogans vieux ou actuels, tels que « Mon utérus m'appartient et c'est à moi de le gérer », ou bien « Halte au harcèlement clérical ».

La manifestation a obtenu **comme premier succès des déclarations émanant de divers groupes politiques qui ont affirmé qu'on ne toucherait pas à la loi 194 sur l'interruption de grossesse.**

Mais la protection offerte par celle-ci ne suffit plus : aujourd'hui on demande la libre utilisation de la pilule RU 486 et de la pilule dite « du lendemain », actuellement à l'essai dans certains hôpitaux du Piémont et de la Toscane.

Pendant la réunion, les intervenants ont souligné la nécessité **d'attribuer davantage de moyens aux cabinets de consultation et de respecter la volonté des femmes.**

La ministre Stefania Prestigiacomo et quelques dirigeantes de droite qui s'étaient jointes à la manifestation de protestation ont été l'objet d'éloges et d'applaudissements.

⁴ V. présentation de cet arrêt, Gazette no

Les femmes journalistes de la Fédération de la Presse se sont beaucoup investies, recueillant les signatures sur une lettre intitulée « La liberté féminine à l'origine de la vie », afin de demander à leurs rédactions la garantie d'une plus ample information sur les thèmes abordés pendant la manifestation.

QUOTAS ROSES (SUITE... MAIS NON PAS FIN !)

On connaît la situation honteuse faite aux femmes dans la politique italienne : au Parlement italien, 9,2% des sièges sont occupés par des femmes... et 90,8% par des hommes ! Il y a un député homme pour 33 000 citoyens, une députée femmes pour 306 000.

La Gazette n° 36 relatait comment le recours au vote à bulletin secret avait permis à une majorité de députés (l'union sacrée de députés de centre droit et de centre gauche), enhardis par l'anonymat, de rejeter les amendements (l'un de centre gauche, l'autre présenté au nom du gouvernement par la ministre à l'égalité des chances Stefania Prestigiacomo), obligeant les partis à présenter un pourcentage minimum de candidates féminines aux élections au scrutin de liste (disposition dite « des quotas roses »)

La ministre Prestigiacomo a dès lors présenté devant le Sénat, où il n'y a pas de vote à bulletin secret, un projet exigeant la parité hommes-femmes sur les listes électorales : ce texte a été finalement approuvé à la quasi unanimité, mais à la date du 8 février 2006, c'est-à-dire sans aucun risque de conséquence pratique, puisque trop tard pour que la Chambre des députés puisse se prononcer en 2^{ème} lecture avant la clôture de la session parlementaire.

Aux élections législatives d'avril prochain, deux femmes seulement seront tête de liste pour le centre-gauche. Il s'agit de Barbara Pollastrini (Démocrates de gauche - DS) et Rosi Bindi (Margherita). On ne connaît pas encore les données du centre-droit. Ce n'est qu'à la fin de février que l'on connaîtra les choix définitifs concernant la présence des femmes sur les listes des deux coalitions.

PORTUGAL

Par Ana Sofia Fernandes

DES INSTRUMENTS POUR L'INTEGRATION DES PERSPECTIVES DE GENRE AU PORTUGAL

Le livre récemment publié sous le titre, "**Impact en fonction du genre – Evaluation de mesures politiques**", de Heloísa Perista et Alexandra Silva, est le résultat d'une étude menée par le CESIS – Centre d'Études pour l'Intervention Sociale, qui s'inscrit dans l'un des axes de la responsabilité de la Commission pour l'Égalité et les Droits des Femmes (CIDM) du IIème Plan National pour l'Égalité 2003-2006, qui vise à élaborer des **orientations pour construire des instruments d'évaluation ex-ante, in itinéri et ex- post de l'impact des politiques en fonction du genre.**

Cette étude propose une perspective innovante et globale pour évaluer les politiques en fonction du genre tout au long de leur processus de construction et de mise en place, structuré en 8 étapes qui consistent à identifier la proposition de mesure politique, décrire cette dernière, établir un diagnostic préalable de la situation des femmes et des hommes, définir des indicateurs pour l'égalité, évaluer *ex-ante* l'impact de la politique en fonction du genre, présenter des recommandations sur l'évaluation *ex- ante*, communiquer sur la mesure politique, évaluer *in-itineri* l'ajustement de la mesure politique face aux résultats de l'évaluation *in-itineri* et de l'évaluation *ex-post*.

Divers guides sectoriels seront publiés dès cette année pour aider à l'intégration de la perspective de genre, en proposant des arguments justifiant une intervention politique en fonction du genre dans un domaine donné en fournissant des pistes d'interventions possibles visant les mesures définies dans le IIème Plan National pour l'Égalité, et en décrivant les bonnes pratiques, nationales et internationales, en ce qui concerne l'intégration des perspectives de genre dans ce même domaine.

Cette édition, financée par le Programme Opérationnel d' Assistance Technique au Fonds Social Européen, a été lancée au cours d'une cérémonie à la CIDM le 13 Janvier dernier, en présence du Secrétaire d'État de la Présidence du Conseil des Ministres (dont relève le domaine de l'égalité de genre).

PROJET DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DOMESTIQUE

L'ONG « Femme XXIème Siècle » - Association pour le Développement et l'aide aux femmes -, qui lutte contre la violence domestique, entreprend jusqu'à l'année prochaine **le projet « Apprendre à percevoir », financé par le Fonds Social Européen et l'Etat portugais et destiné aux collégiens, parents, tuteurs, enseignants et autres personnels de l'éducation, dans la région de Leiria**, région à la fois littorale, urbaine et rurale, où subsiste une grande diversité de modes de pensée, de valeurs et de comportements ainsi qu'un taux élevé de violence domestique.

Ce projet entend :

- diffuser des informations, de proposer des formations sur les thèmes de l'égalité des chances entre hommes & femmes, de la conciliation entre la vie professionnelle, familiale et personnelle, et de la violence domestique,
- faire un diagnostic approfondi sur la violence envers les femmes et la famille.

Présent dans plusieurs écoles, ce projet inclut aussi une initiative pilote pour l'élaboration et la création de ressources pédagogiques.

Journalistes et organismes officiels s'accordent pour reconnaître ce projet comme novateur et utile pour identifier les situations de violences domestiques qui pourraient être cachées, et pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des enfants.

"Femme XXIème Siècle " répond essentiellement aux demandes constantes d'information et d'éclaircissements : **elle aide ainsi les victimes à prendre conscience de leurs droits et les sensibilise pour agir, en les accompagnant, avec des spécialistes, dans la recherche des meilleures solutions aux problèmes de chacune.**

ACTUALITES DES AUTRES PAYS DE L'UNION EUROPEENNE

Par *Micheline Galabert-Augé*

- **Slovaquie :** Les chrétiens démocrates quittent le gouvernement faute d'avoir réussi à imposer une clause 'd'objection de conscience' permettant à 'toute personne de refuser d'accomplir tout acte qu'il considérerait comme contraire à sa foi et à ses principes moraux'

Les chrétiens démocrates du KDH ont décidé de se retirer du gouvernement de coalition dans lequel ils soutenaient le Premier ministre Mikulas Dzurinda, faute pour celui-ci d'accepter que soit reconnu aux catholiques, dans le cadre du Concordat entre la Slovaquie et le Vatican, une **clause de conscience permettant notamment à des médecins d'invoquer leur foi pour refuser l'accès à la contraception ou à l'IVG – ou à des enseignants de refuser de professer le darwinisme, ou à des salariés de refuser de travailler le dimanche.**

Des élections anticipées sont prévues en juin prochain. D'après le politologue G. Meseznikov, l'enjeu est de savoir si l'on va vers l'ancrage de la jeune démocratie slovaque dans une Europe libérale ou vers la création d'un pôle conservateur et traditionaliste en Europe avec la Pologne voisine (la Slovaquie est le second pays en Europe centrale après la Pologne avec 70% de catholiques).

- **Pologne :** Union sacrée pour le conservatisme

Comme nous le donnions à craindre dans la Gazette n°36 p.7, les élections polonaises de septembre 2005 ne favorisent ni l'Europe, ni les femmes.

Soucieux d'éviter des élections anticipées, le **gouvernement conservateur minoritaire** de K. Marcinkiewicz, qui représente le parti Droit et Justice (PIS), a **finalement conclu un 'pacte' avec le parti populiste Autodéfense (Samoobrona) et la Ligue des familles polonaises (LPR) qui regroupe les nationalistes ultracatholiques d'extrême droite.**

Le pacte est conclu pour 12 mois et l'alliance qu'il scelle est informelle puisque le gouvernement n'est pas remanié. Le poste de Vice-premier ministre reste occupé par une femme qui avait pris une part importante dans la conception du programme électoral du parti libéral, Zyta Gilowska, nommée fin janvier Ministre des finances.

Mais le pacte prévoit l'adoption de 12 lois sur lesquelles l'accord est fait. Il signifie « une grande épuration de l'Etat, une nouvelle politique économique qui tiendra compte des laissés pour compte » et « permettra la défense de nos intérêts nationaux ».

N'ont été invités à la cérémonie de signature que les trois médias (radio, télévision et journal) du très catholique et nationaliste groupe de presse **du père Tadeusz Rydzyk, déjà rappelé à l'ordre par le Vatican pour ses excès intégristes.** Les autres médias n'en ont été informés qu'ultérieurement.

ESPACE EUROMED

MISE EN PLACE DU RESEAU DE RECHERCHE RAMSES

Par *Micheline Galabert-Augé*

« **Ramses** » va mettre en réseau les chercheurs de la zone Euromed travaillant sur 3 grandes thématiques :

- « Mémoires » (la Méditerranée comme espace de civilisation)
- « Conflits » (territoires, pouvoirs et société)
- « Echanges » (la Méditerranée en partage)

Un atelier traitant des rapports entre ces 3 thématiques sera animé par **Kalypso Nicolaidis**, professeure à Oxford.

Ce réseau sera entièrement décentralisé. **La Maison méditerranéenne des sciences de l'Homme d'Aix-Marseille** a été missionnée par la Commission européenne pour en assurer la coordination, en veillant à :

- Centraliser une base documentaire et bibliographique commune dans une « bibliothèque de la Méditerranée » virtuelle, qui rassemblera les ressources de toutes les institutions du réseau, dans le prolongement du site de la Bibliothèque de la Méditerranée déjà existante (www.periples.mmsh.univ-aix.fr).
- Organiser des échanges d'étudiants et de chercheurs, ainsi que des universités d'été.
- Mettre au point un pôle éditorial de traduction et d'édition, qui sera dirigé par le **Centre national du Livre d'Athènes.**

A l'heure où l'Euromed va plutôt mal, il faut espérer que la constitution d'un tel réseau permette, ainsi que le note K. Nicolaidis, de systématiser **des recherches constituant « l'avant-garde d'interconnexions entre les sociétés civiles ».**

PROCHAIN SEMINAIRE D'EUROMED – FRANCE

Par *Sophie Dimitroulias*

Le **Réseau Euromed France (REF) membre de la Plate-forme Non gouvernementale Euromed** tiendra son **prochain séminaire interne le 13 mars 2006** à la Maison de l'Europe à Paris. Cette rencontre, qui est coorganisée par la Coordination de l'AFEM pour la France, permettra d'établir, dans un premier temps, **un bilan critique du Sommet de Barcelone + 10 tenu en novembre 2005** et, particulièrement en ce qui concerne les perspectives qu'il s'est données pour les 5 années à venir (y compris en matière d'égalité entre femmes et hommes), le code de conduite sur le terrorisme et la question des migrants.

Dans un second temps, les analyses des acteurs de la société civile française membres du REF ou non, seront croisées afin de parvenir à **une déclaration commune en direction du gouvernement français sur les perspectives du Partenariat**

Gazette de l'AFEM n°38- janvier-février 2006 – p.9

ACTUALITES DU CONSEIL DE L'EUROPE

Par Micheline Galabert-Augé

Du 23 au 27 janvier 2006 l'Assemblée parlementaire a tenu à Strasbourg la première partie de sa session. A cette occasion a également eu lieu la Conférence des OING dotées du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe.

On sait que, depuis janvier 2005, les OING dotées du statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe, précédemment coordonnées par un Comité de liaison, sont désormais regroupées en Assemblée des OING, constituant ainsi le 4^{ème} pilier du Conseil de l'Europe, à côté des 3 piliers traditionnels :

- *Le Conseil des Ministres, représentant les gouvernements*
- *L'Assemblée parlementaire, représentant les Parlements*
- *Le Comité permanent des pouvoirs locaux et régionaux en Europe (CPPLRE), représentant les communautés infra étatiques, suivant l'organisation propre à chaque pays*

Ce changement de statut n'est pas allé sans conséquences : la Présidente des OING a été invitée à s'exprimer au cours de l'année 2005 dans toutes les manifestations d'importance du Conseil de l'Europe. Le Conseil des ministres du 14 décembre 2005 a décidé d'inviter dorénavant les OING aux comités directeurs gouvernementaux, et, sous la direction de Jutta Gutzkow, l'équipe de l'unité des OING a été renforcée.

Au cours des réunions, la Présidente a appelé l'attention sur les principaux thèmes d'activité pour l'année à venir, tout particulièrement :

- La question des relations entre le Conseil européen et l'Union européenne
- Les perspectives d'une collaboration avec la Confédération européenne des syndicats (CES) à Bruxelles
- La campagne pour la ratification de la Charte sociale européenne révisée, à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de ce texte, et la participation active au processus de contrôle
- L'évolution de la législation des ONG en Russie
- Les suites à donner à la déclaration de Messine (intégration des migrants : quel rôle pour les OING ?)
- Le soutien à la task force : lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Elle propose de profiter du fait que la Roumanie et la Fédération de Russie vont présider le Conseil des ministres pour renforcer des liens dans ces deux pays, tout en veillant à ne pas cautionner les effets négatifs produits par la nouvelle loi concernant les ONG en Russie.

Au cours de la réunion des différents regroupements ont été notamment évoquées la suite à donner à la conférence de Messine et les activités à développer en matière de parité hommes-femmes.

L'Assemblée des OING a fait des adieux particulièrement chaleureux au Commissaire aux Droits de l'homme Alvaro Gil-Roblès, qui quittera ses fonctions le 1^{er} avril 2006. Elle a écouté avec attention et sympathie l'intervention de son successeur, le Suédois Thomas Hammarberg (qui a une expérience du monde associatif) Il a marqué l'importance qu'il attache à la question des droits des femmes.

Des élections ont eu lieu:

- **A la Présidence de la conférence des OING** a été brillamment confirmée Annelise OESCHGER (ATD Quart-Monde), dont l'autorité souriante mais efficace faisait précédemment merveille à la Présidence du Comité de liaison.
 - **Vice-présidents** : Jean-Marie Heydt, Silvia Geise, Gérard Greneron
 - **Rapporteur général** : Jean-Claude Gonon
 - **Au Comité de liaison**, où 12 sièges étaient à pourvoir, 23 OING (dont l'AFEM) s'étaient portées candidates. L'AFEM a été élue en 5^{ème} position. Ses déléguées Micheline Galabert, titulaire, et Sophie Dimitroulias, suppléante, remercient les électeurs et s'efforceront d'être dignes de leur confiance.
-

AILLEURS DANS LE VASTE MONDE

Par Micheline Galabert-Augé

LES FEMMES ELUES CHEFS D'ETAT CESSENT DE SE COMPTER SUR LES DOIGTS D'UNE MAIN

Elles sont six désormais, dont l'une des pionnières vient d'être réélue en Finlande.

3 en Europe : En **Irlande**, Mary McAleese élue en 1997 à la Présidence de la République, a été reconduite le 1^{er} octobre 2004. En Europe du Nord, deux pays sont présidés par des femmes, la **Lettonie**, avec Vaire Vike-Freiberga, et la **Finlande**, où Tarja Harlonen, juriste provenant du monde syndical, qui avait été élue en 2000, vient d'être réélue, avec le soutien d'une majorité de femmes.

2 en Asie : Gloria Arroyo, Présidente des **Philippines** (actuellement confrontée à de très fortes turbulences), et Chandrika Kumaratunga, Présidente du **Sri Lanka**.

1 en Afrique, où tous les chefs d'Etat étaient jusqu'ici des hommes. Le **Liberia** vient d'innover : après une brillante victoire aux élections, remportée haut la main fin novembre 2005 (Cf. Gazette n° 37), **Ellen Johnson Sirleaf a été investie Présidente le 16 janvier 2006**. Elle n'aura pas la tâche facile dans un pays dévasté par 14 ans d'une guerre civile qui a fait 200 000 morts et ravagé le pays, où l'eau et l'électricité manquent jusque dans la capitale, où 100 000 jeunes ex-combattants sont à réinsérer dans la vie civile, et où la corruption est générale et le système judiciaire à reconstruire, alors que plusieurs ex-chefs de guerre se sont fait élire au Parlement...

1 en Amérique latine - Mis à part le cas de femmes qui ont été renversées par un coup d'Etat dans l'année où elles avaient accédé à la Présidence de la République à la suite d'un concours de circonstances et non par élection – « Isabelita » Peron en Argentine (1974-1975) et Lidia Guiller en Bolivie (1979-1980) – seules deux femmes avaient jusqu'ici accédé à la Présidence : Violeta Chamorro au Nicaragua de 1990 à 1997, et Mireya Moscoso au Panama de 1999 à 2004.

Le 15 janvier 2006, Michelle Bachelet, candidate de la « Concertation démocratique » de centre gauche, **a été élue Présidente du Chili** – bien que représentant, selon sa propre expression, « *tous les péchés du Chili : être femme, socialiste, séparée et agnostique* ». Fille d'un général torturé et mort en prison après le coup d'Etat de 1973, exilée pendant la dictature, elle a été Ministre de la défense de Ricardo Lagos, le Président sortant. Médecin, mère de trois enfants qu'elle élève seule, elle est appréciée pour sa simplicité, son empathie, et surtout son aptitude à incarner la volonté des Chiliens de reconstituer une société pacifiée, qui n'ait pas oublié mais ait pardonné. Dans un pays où le cinquième de la population vit avec moins de 2 dollars par jour, elle s'est engagée à porter une attention particulière aux problèmes sociaux. Elle a suscité un grand espoir auprès des femmes qui ont été ses fidèles supportrices dans un pays longtemps marqué par le « machisme » (Cf. Gazette n° 37).

D'après les résultats de récents sondages au Pérou, où les élections présidentielles auront lieu en avril 2006, on commence à s'interroger sur les chances de Lourdes Flores, démocrate chrétienne, de l'emporter sur le candidat « ethnocentriste » Ollanta Humala, qui avait fait un départ fulgurant depuis l'automne dernier et paraissait il y a peu largement favori.

VARIA

- **Les filles, principales protégées par un « Guide des Droits de l'enfant dans l'islam »**

L'UNICEF a annoncé en décembre 2005 la diffusion dans les pays musulmans d'un « Guide des droits de l'enfant dans l'islam », parrainé par l'université Al-Azhar au Caire, et fruit d'une collaboration étroite entre l'UNICEF et de nombreux représentants de l'islam, tant chiïtes que sunnites

En pratique, ce sont tout particulièrement les filles dont les droits sont rappelés par ce guide, qui démontre, texte à l'appui, que l'excision n'est pas inscrite dans les textes de l'islam, qui réprouve également les mariages précoces.

- **Afghanistan**

Le plan pour le développement et la stabilité de l'Afghanistan, appelé « Afghanistan compact », signé le 31 janvier 2006 à Londres par Kaboul et la communauté internationale, prend le relais de l'accord de Bonn de décembre 2004. En tête des objectifs figurent la sécurité, puis la lutte contre la corruption. Parmi les indicateurs sociaux et économiques qui devraient être améliorés figure le pourcentage des enfants dans les écoles rurales : 75% pour les garçons... et 60% pour les filles.

- **Le programme du Hamas et la place des femmes dans la société palestinienne**

La large victoire du « Mouvement de la résistance islamique », lors du scrutin du 25 janvier dernier, a conduit ses dirigeants, désormais aux affaires, à nuancer sur quelques points le programme particulièrement radical de l'organisation, classée comme terroriste par l'Union européenne depuis septembre 2003.

Toutes les inquiétudes convergent à l'heure actuelle sur la question de savoir ce qu'il va advenir des relations israélo-palestiniennes. Dans ce contexte, la question du sort réservé aux femmes n'est pas même évoquée.

Relevons néanmoins que, tel que diffusé avant les élections, ce programme pouvait paraître pour le moins inquiétant, disposant notamment que « *la femme palestinienne est partie prenante du djihad, de la résistance et du développement social* ». « *Nous garantissons les droits des femmes et nous développerons la législation pour renforcer une éducation islamique et leur donner la possibilité de rester de bonnes musulmanes* », « *pour préserver la stabilité de la famille, notamment pour ce qui relève de la législation du travail* ».

- **Vers l'interdiction des mutilations sexuelles en Afrique de l'Ouest?**

Au cours d'une conférence organisée à **Bamako** (Mali) **fin février**, par le gouvernement du Mali et l'association No Peace Without Justice fondée par Emma Bonino (eurodéputée radicale italienne), la pratique de l'excision a été clairement condamnée, et le Mali (où plus de 90% des femmes sont mutilées)

Conformément aux principes du protocole de Mabuto, **le Mali et avec lui les sept autres pays d'Afrique occidentale** (Bénin, Burkina Faso, Sénégal, Togo, Niger, Mauritanie, Guinée Konakry) qui avaient envoyé des délégations à cette conférence **se sont engagés à légiférer pour interdire l'excision.**

- **Le Sénat de l'Etat américain du Dakota du Sud, aux Etats-Unis**, a voté l'interdiction de l'avortement le 24 février 2006. Ce vote intervient alors que la polémique sur l'avortement s'amplifie dans le pays.

- **Les médias ne s'intéressent guère aux femmes**

Un rapport, coordonné par l'ONG britannique World Association for Christian Communication (WACC), a analysé près de 13 000 reportages, articles ou interviews diffusés au cours de la journée du 16 février 2006 par des dizaines de journaux, radios et télévisions dans le monde.

Il en résulte que, si les femmes représentent plus de 52% de la population mondiale, lorsqu'il s'agit d'information, seulement 21% des sujets leur sont consacrés, contre 79% pour les faits et geste d'hommes. Ce sont les radios qui parlent le moins des femmes (17% des sujets), contre 21% dans les journaux et 22% à la télévision.

- **Une femme a été élue pour la première fois Présidente de la Cour internationale de Justice (CIJ) :**

Le 6 février dernier, les 15 juges de la CIJ (la plus haute instance judiciaire des Nations Unies, compétente pour régler les différends entre Etats) ont élu à la présidence la juge britannique Rosalyn Higgins.

HOMMAGE A BETTY FRIEDAN

Par Marie Bousquet

Cette grande féministe américaine s'est éteinte le 4 février 2006, jour de ses 85 ans. Considérée comme l'une des plus grandes figures du mouvement féministe moderne aux Etats-Unis, Betty Friedan a été la première à s'intéresser au malaise des femmes de la classe moyenne américaine, éduquées mais cantonnées aux travaux domestiques et à leur rôle d'épouse et de mère. Betty Friedan elle-même appartenait à cette catégorie de femmes au foyer : brillante étudiante en psychologie, elle avait renoncé à sa carrière pour se marier et élever ses enfants.

Elle publie en 1963 son premier livre, *La Femme mystifiée* (The Feminine Mystique), enquête minutieuse réalisée auprès de femmes au foyer, et dans laquelle elle analyse les mécanismes sociaux qui poussaient les femmes à se contenter de leur rôle domestique au détriment de leur carrière professionnelle.

L'ouvrage devient rapidement un best-seller, servant de révélateur pour des milliers de femmes profondément insatisfaites de leur vie, mettant ainsi en lumière ce « problème qui n'a pas de nom » : en effet, si dans les années 1960 des progrès avaient été faits en matière de droits civils aux Etats-Unis, il n'existait pas encore de mouvement national pour les droits des femmes. C'est chose faite en 1966 : Betty Friedan devient l'une des fondatrices de l'Organisation Nationale des Femmes (National Organization for Women – NOW). Malgré ses dissensions au fil des années avec le mouvement qu'elle jugeait trop radical, parfois accusée d'égoïsme, Betty Friedan était restée une référence en matière de lutte pour les droits des femmes au XXème siècle.

SOCIETE CIVILE

Par Sophie Dimitroulias

Conseil Fédéral du Mouvement européen International (MEI)

Le **Conseil fédéral du Mouvement Européen International (MEI), réuni à Londres en décembre 2005, a procédé à l'élection de ses nouvelles instances dirigeantes. Près de 120 délégués ont élu Pat COX, ancien Président du Parlement européen, à la présidence du MEI.** Lors de son discours d'investiture le Président a exprimé sa détermination à se baser sur l'héritage du MEI et de le transformer en un mouvement de campagne en faveur d'une « **Europe des valeurs** ». José Maria GIL-ROBLES, Président sortant du MEI, également ancien Président du Parlement européen, a notamment souligné l'importance majeure pour les Européens et la priorité accordée par le MEI à la **sauvegarde et à l'amélioration du « Modèle social Européen qui existe actuellement »** et dont il importe « de renforcer certains aspects sans les détruire ». S'exprimant notamment sur le Traité constitutionnel européen, il a estimé qu'il « pourrait être affiné et amendé mais ne doit pas être remplacé par un texte fondamentalement différent ».

Henrik H. KRONER a été réélu pour un nouveau mandat comme Secrétaire général. Les 7 nouveaux Vice Présidents du MEI sont : **Olivier HINNEKENS, Catherine LALUMIERE, Jo LEINEN, Juha MUSTONEN, Giorgio NAPOLITANO, Charles-Ferdinand NOTHOMB, Edvard OUTRATA.** Nous soulignerons également pour son importance l'élection au sein du Comité directeur, instance politique du MEI, de 5 femmes : **Katharina ERDMENGER, Catherine LALUMIERE, Jessica PENNET, Beatrice RANGONI MACHIAVELLI et Veronica STIASTNY.**

L'AFEM adresse aux élu-e-s ses vives félicitations et leur souhaite un plein succès dans la réalisation des initiatives du MEI en faveur d'une Europe démocratique, sociale et fédérale fondée sur les droits fondamentaux des femmes et des hommes.

La Commission Femmes du MEI présidée par Jacqueline DE GROOTE, qui veille à la promotion active de la participation féminine et de la voix des femmes au sein du MEI, s'est réunie afin de préparer l'élection de sa nouvelle Présidente et de définir ses futures activités. Elle continuera de coordonner la **Campagne "pariteia" dont l'objectif est de promouvoir « la compréhension de l'égalité de genre en tant que partie de la Citoyenneté européenne globale »** et a contribué également au **Congrès consacré au « Dialogue Nord Sud : Une vision commune de l'Avenir »** qui s'est tenu à Alger les 24-25 et 26 février 2006, dans la perspective de définition d'un plan d'action commun et d'une Déclaration politique conjointe.

L'AFEM, représentée par sa déléguée Sophie Dimitroulias, a assisté au Conseil fédéral en tant qu'organisation observatrice.

V. www.europeanmovement.org

AFEM

Siège Social - 48, rue de Vaugirard - 75 006 Paris

Direction de publication : Sylvie ULRICH

Conception : Micheline GALABERT-AUGE

Secrétariat de rédaction : Marie BOUSQUET

Nous remercions chaleureusement toutes celles et ceux qui ont apporté leur contribution à ce numéro de notre Gazette



Service des Droits des Femmes et de l'Égalité